

## RSA et reprise d'études

Par **juriste83**, le **09/09/2014** à **22:54**

Bonjour ,

Je vous expose mon problème en fin juin j'avais mis fin à mes études à la suite d'un échec partiel à une suppression des rattrapages dans ma faculté.

La Caf m'a donc versé le RSA durant juillet / août et septembre.

Sauf que là grand miracle le doyen de la fac a décidé de remettre les rattrapages et je souhaiterais de fait me réinscrire à la fac pour refaire mon année.

Mais comment ça va se passer à mon RSA ?

Je crois savoir que je vais le perdre mais vont-ils me demander de rembourser l'argent perçu ? Car ils pourraient en effet assimiler mon cas à un profiteur mais j'étais bien au moment de ma demande non étudiant.

Merci de votre réponse.

Par **ainezumi**, le **11/09/2014** à **08:54**

Bonjour,

La réponse est oui tu vas le perdre, puisque le statut d'étudiant n'est pas compatible avec un autre statut - sauf dans de rares cas.

Cela dit si tu peux justifier qu'au moment de la perception de ton RSA tu n'étais pas étudiant, je ne vois pas pourquoi ils te demanderaient de les rembourser... Il faut que tu leur écrives un courrier en précisant qu'à partir de telle date, tu redeviens étudiant pour qu'ils arrêtent les versements et ne te demandent pas postérieurement de les rembourser.

Le mieux reste encore de les avoir au téléphone ;)